

Mémoire présenté au Comité permanent sénatorial des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Objet : Audience sur l'alphabétisation

le 8 février 2007

Présenté par :

Charles Ramsey
Directeur général
Base de données en alphabétisation des adultes inc.
Maison Scovil
703, rue Brunswick
Fredericton, N.B.
E3B 1H8

Tél. : 506-457-6900

Rédigé par :

Charles Ramsey
Deborah Burns
Sue Folinsbee
Brigid Hayes

Introduction

Nous désirons remercier le Comité permanent sénatorial des affaires sociales, des sciences et de la technologie pour avoir invité les Canadiens et Canadiennes à participer au débat national en cours sur l'alphabétisation et ses incidences sur l'éducation et les compétences professionnelles au Canada.

La Base de données en alphabétisation des adultes inc. est un organisme à but non lucratif, constitué en vertu d'une loi fédérale, dont la création répond à la nécessité impérieuse de fournir dans les deux langues officielles une base de données unique, complète, à jour et facile d'accès sur les programmes, les ressources, les services et les activités en matière d'alphabétisation des adultes au Canada. La BDAA est un service primé qui offre aux personnes de partout au Canada, et à vrai dire de partout dans le monde, accès à sa base de données par le biais du World Wide Web. La BDAA a été créée en 1989 pour desservir les communautés d'alphabétisation de langue française et anglaise du Canada. Elle existe depuis 1995 dans son modèle actuel, comme système d'information et de distribution de ressources. La BDAA a établi des liens avec les principaux organismes d'alphabétisation et les groupes d'intervention dans les collectivités ainsi qu'avec les écoles et les ministères des gouvernements locaux de partout au Canada. Le site offre également des liens à d'autres services et bases de données en Amérique du Nord et outre-mer.

Ces partenaires clés contribuent à élargir le réseau de la BDAA et à le faire connaître aux groupes d'aide sociale plus petits et plus spécialisés ainsi qu'aux fournisseurs chargés de la prestation des programmes dans les régions éloignées et urbaines. Cela permet à la BDAA de donner à chacun des chances égales dans le secteur de l'éducation des adultes, un environnement souvent pauvre en ressources. On peut trouver le site Web de la BDAA aux adresses www.nald.ca et www.bdaa.ca.

L'organisme a connu une croissance constante à la fois dans l'étendue et la portée des services offerts ainsi que dans le nombre d'utilisateurs et d'activités.

Au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 2001, 1 005 621 utilisateurs ont accédé le site, lu 7 027 192 pages et téléchargé 100 529 documents en format PDF. Ces chiffres ont augmenté de façon significative au fil des ans. Durant l'année financière se terminant le 31 mars 2006, le site a été visité par 9 151 477 personnes qui ont lu 32 776 599 pages d'information et téléchargé 4 418 195 documents en format PDF.

L'avenir de l'alphabétisation

Depuis le Reading Camp Movement, au tournant du XX^e siècle, jusqu'à aujourd'hui, l'alphabétisation prend sa source d'une base solide de formateurs et d'enseignants passionnés, dévoués et souvent bénévoles qui transforment la vie des apprenants adultes de ce vaste pays aux cultures diverses. Malgré ce bon départ, la nécessité d'une formation d'alphabétisation est toutefois grandissante. Le programme Newstart, créé en vertu de la Loi sur la formation

professionnelle des adultes en 1967, a révélé par inadvertance qu'un nombre important d'adultes canadiens ne possèdent pas le niveau d'alphabétisation nécessaire pour être admissibles à des cours de perfectionnement.

Malgré ces efforts, la deuxième Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA) concluait que les difficultés en lecture et en écriture persistent. Pourquoi le nombre de personnes peu alphabétisées demeure-t-il toujours élevé compte tenu de l'ampleur des fonds publics et privés consacrés à l'alphabétisation et à la promotion de l'alphabétisme?

Une partie de la réponse se trouve dans le rapport de 2003 du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées qui avait comme vision «...un Canada où tout le monde lirait; où tout le monde écrirait; où tous les enfants se feraient lire des histoires tous les jours; où les gens qui ont du mal à lire et à écrire se sentiraient valorisés et appuyés; où l'on s'exprimerait dans un langage clair; où les organisations d'alphabétisation auraient les ressources nécessaires pour répondre aux besoins des collectivités. Un Canada qui appuierait et valoriserait l'alphabétisation sous toutes ses formes. Un Canada avec une stratégie d'alphabétisation pancanadienne qui nous permettrait de réaliser tous ces souhaits.»ⁱ

Cette vision renferme la croyance que posséder une bonne capacité en lecture et en écriture est un droit fondamental de tous les Canadiens et Canadiennes. Il s'agit non seulement d'un droit fondamental, mais de la clé pour participer à la vie démocratique et aux dossiers d'ordre civil, pour acquérir de nouvelles compétences et améliorer les conditions d'accès à l'emploi, obtenir un meilleur emploi et léguer aux familles une appréciation de l'alphabétisme. Pour concrétiser cette vision, il faudra toutefois que tous les Canadiens et Canadiennes regardent l'avenir du point de vue de l'alphabétisation. Il sera nécessaire d'avoir un leadership qui met l'accent sur l'apprenant, sur un esprit créateur, sur des réseaux et partenariats durables et efficaces ainsi que sur des systèmes de soutien et des organismes solides.

Les programmes d'alphabétisation offerts dans l'ensemble du pays doivent être systématisés en un plan d'action pancanadien. Dans sa réponse au rapport de 2003 du Comité permanent, le gouvernement du Canada s'est clairement engagé à agir comme chef de file, favorisant un effort commun pour régler les problèmes d'alphabétisation dans notre pays – en «discutant avec ses partenaires pour élaborer une stratégie pancanadienne en matière d'alphabétisation».ⁱⁱ Cet engagement a été mis à rude épreuve en septembre dernier par les compressions financières du gouvernement fédéral à l'endroit des groupes d'alphabétisation. L'avenir des programmes d'alphabétisation est compromis à moins que le gouvernement non seulement réaffecte les ressources à ces importants organismes touchés par les compressions mais, ce qui importe encore plus, qu'il soit prêt à mettre en œuvre une stratégie pancanadienne en matière d'alphabétisation. Cette stratégie doit être d'application universelle; c'est-à-dire, toute personne avec un besoin spécial de formation doit pouvoir joindre le programme là où se situe ce besoin et par la suite entrer sur le marché du travail ou poursuivre d'autres programmes de formation. Ces personnes doivent également pouvoir reprendre le cycle d'apprentissage chaque fois que leurs emplois ou leurs circonstances de vie l'obligent.

Une composante clé dans l'élaboration d'une telle stratégie est, comme l'indique le rapport de 2003, que le gouvernement fédéral travaille de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour s'assurer que les ressources adéquates soient disponibles pour répondre aux besoins d'alphabétisation et d'acquisition de capacités au calcul des apprenants de l'ensemble du pays. Deux facteurs ont été mentionnés : l'éducation est de compétence provinciale et territoriale; et puisque chaque région du pays a des besoins particuliers en matière d'alphabétisation, il faut faire preuve de souplesse pour donner suite aux priorités fédérales, provinciales et territoriales. Le comité a également confirmé le rôle de leadership du gouvernement du Canada en recommandant qu'une telle souplesse aux niveaux local et régional soit renforcée.

Le système actuel est sporadique et manque de cohérence et de connectivité. Par exemple, un modèle ou programme précis de prestation de services pourrait s'avérer hautement efficace dans une certaine communauté ou région. Le manque de cohérence au sein du système empêche d'autres communautés et programmes du pays de profiter d'une expérience positive. Une stratégie nationale efficace doit développer une cohérence entre les provinces et les territoires, ainsi qu'entre les chercheurs, les spécialistes, les apprenants, les autres intervenants et les partenaires. Le plus important, c'est le rôle de leadership du gouvernement fédéral qui doit rassembler tous les éléments et s'assurer que la stratégie est mise en oeuvre.

Consolidation du financement

Depuis sa création à la fin des années 1980, le Secrétariat national à l'alphabétisation a financé des activités d'alphabétisation par le biais de sources de financement précises. Dans le cadre du volet de financement fédéral-provincial/territorial, le SNA parraine des projets destinés à répondre aux besoins régionaux ou locaux. Par la voie du volet de financement national, le SNA soutient des projets en association avec une multitude de partenaires : organismes non gouvernementaux, organismes bénévoles, groupes d'alphabétisation, groupes ne faisant pas partie du secteur de l'alphabétisation, associations de gens d'affaires et organisations syndicales. L'élimination des fonds dans le volet fédéral-provincial a toutefois engendré une diminution radicale des sources de financement disponibles qui complètent les programmes provinciaux/territoriaux pour répondre aux besoins locaux. Il s'agit d'une dissolution du partenariat créé il y a presque vingt ans entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires et les organismes d'alphabétisation. Il ne s'agit pas uniquement d'une question de manque de fonds pour les projets locaux, ce qui est évidemment une perte énorme pour le pays, mais également l'absence de la capacité fédérale de travailler avec les provinces et les territoires pour développer une cohérence au sein du système d'alphabétisation. Cette compression de 17 millions de dollars dans le système d'alphabétisation a grandement nui à la capacité du Canada d'améliorer les compétences d'alphabétisation chez les Canadiens adultes.

Si nous comptons voir une amélioration pancanadienne en matière d'alphabétisation, des fonds additionnels, en non une réduction de fonds, doivent être affectés au volet de financement fédéral-provincial/territorial, volet qui facilitait une réponse rapide aux besoins locaux.

L'actuelle réduction des fonds a éliminé ou considérablement réduit le financement là où on en avait le plus besoin.

L'examen de la consolidation du financement doit se faire en tenant compte de ce qui a été accompli dans le passé. Le financement accordé par le SNA a facilité

- la recherche, qui a formulé les besoins en alphabétisation et le meilleur moyen de surmonter ces difficultés;
- le réseautage de gens qui possèdent de l'expertise en formation, en apprentissage et dans les services d'alphabétisation. Le réseautage entre les coalitions provinciales/territoriales en alphabétisation a permis de mieux préciser les problèmes d'alphabétisation et d'offrir du leadership aux fournisseurs de services;
- les systèmes de distribution qui permettent aux concepteurs de ressources de distribuer par le World Wide Web les documents d'apprentissage à n'importe qui, n'importe où, n'importe quand, dans les deux langues officielles et sans aucun frais pour l'utilisateur;
- un moyen pour les organismes qui ne travaillent pas habituellement dans les domaines liés à l'alphabétisation de s'impliquer – des organismes comme l'Association canadienne de santé publique, le Conference Board du Canada, les Manufacturiers et Exportateurs du Canada ou le Congrès du travail du Canada.

Non seulement les budgets ont été coupés, mais le financement était assujéti à des conditions plus rigoureuses. En raison de ces conditions plus exigeantes, les petits organismes n'ont pu avoir accès aux fonds alors que d'autres organismes dépensent plus d'argent en gestion de projets qu'en prestation de services aux apprenants. Il s'agit là d'occasions manquées et de temps perdu qui pourrait être utilisé pour offrir des services qui profitent aux apprenants.

Outre cette consolidation des fonds, le gouvernement du Canada a choisi d'amalgamer le Secrétariat national à l'alphabétisation avec plusieurs autres programmes. L'accent est donc maintenant placé sur l'alphabétisation, l'apprentissage et les compétences essentielles. Le Bureau national de l'alphabétisation et de l'apprentissage a un mandat élargi qui va au-delà de l'alphabétisation – il faut rassurer les intervenants que l'alphabétisation demeure une des grandes priorités.

Nous croyons que la consolidation du financement pourrait avoir un effet positif si (et seulement si) :

- plus de fonds étaient disponibles, plus particulièrement dans les volets de financement fédéral-provincial/territorial;
- les partenaires et les intervenants en alphabétisation pouvaient avoir plus facilement accès au financement;
- des conditions moins rigoureuses étaient adoptées tout en répondant aux normes de responsabilité;
- les fonds pour l'alphabétisation étaient maintenus pour les activités d'alphabétisation et non pas pour défrayer les coûts dans les autres secteurs de l'apprentissage, si important soient-ils;
- le financement en alphabétisation était conservé pour les activités d'alphabétisation.

Rôle des organismes d'alphabétisation dans la promotion de la formation et des compétences professionnelles

Les organismes non gouvernementaux qui oeuvrent dans le secteur de l'alphabétisation ont constitué le principal des efforts en alphabétisation au Canada, depuis les débuts du Reading Camp Movement jusqu'à aujourd'hui. Des gens hautement qualifiés et dévoués, dont la passion maîtresse est de favoriser l'alphabétisation des apprenants et être témoins des changements importants apportés dans leur quotidien, dirigent ces organismes. Ces organismes font partie d'une de deux grandes catégories : la prestation directe des services et les programmes d'infrastructure.

Les organismes de prestation directe des services offrent de la formation et de l'enseignement à l'apprenant dans un contexte formel (prestation de services axée sur les institutions) et informel (prestation de services axée sur les collectivités). Cela comprend également les organismes qui s'intéressent au milieu de travail et à l'alphabétisation en milieu de travail.

Répondre aux besoins en alphabétisation, en alphabétisation en milieu de travail et en renforcement des compétences essentielles est nécessaire à la fois pour des raisons sociales et civiques. Ces compétences sont essentielles pour faciliter l'accès à l'emploi, pour bouger au sein de la main-d'œuvre en tenant compte des besoins changeants de la main-d'œuvre et du milieu du travail et pour permettre des possibilités d'avancement sur le marché du travail. Les organismes d'alphabétisation occupent une place unique pour aider les Canadiens à atteindre les objectifs d'apprentissage et d'emploi. De plus, il faut reconnaître le rôle important que jouent les familles à élaborer des valeurs d'alphabétisation et à inculquer ces valeurs aux générations futures. Nous appuyons la recommandation du comité parlementaire 2003 relativement à un élargissement des partenariats communautaires pour l'apprentissage et l'alphabétisation familiale.

Une stratégie nationale cohérente et efficace en matière d'alphabétisation ne peut exister ou être mise en œuvre sans un solide soutien en infrastructure, soutien qui peut être offert de manière efficace par les organismes non gouvernementaux de la communauté d'alphabétisation. Les coalitions provinciales et territoriales en alphabétisation offrent du perfectionnement professionnel aux intervenants, donnent une voix aux apprenants qui entreprennent une démarche en alphabétisation et assurent le leadership au sein du secteur. Un solide soutien en infrastructure est un point de départ vital qui résulte en une disponibilité accrue des ressources et favorise l'application pratique de la recherche en cours. Le soutien en infrastructure rejoint plusieurs objectifs : la participation à la fois financière et en dons de services et produits du secteur privé, la sensibilisation du public et accroître la visibilité des enjeux liés à l'alphabétisation. Bref, le soutien en infrastructure sert de voie sur laquelle le train de l'alphabétisation transporte le plus efficacement et économiquement possible la formation dont a besoin l'apprenant.

Sommaire des recommandations

La Base de données en alphabétisation des adultes inc. recommande que le Sénat demande avec insistance au Conseil des ministres de :

1. Reconnaître que l'alphabétisation ne se limite pas à une question d'éducation des enfants; c'est un problème d'adultes qui est un facteur limitatif à la participation civique et démographique, à la prospérité économique personnelle et nationale, et, en bout de ligne, à la réussite de l'alphabétisation des générations futures.
2. Renouveler son engagement pour offrir du leadership et travailler avec les partenaires pour élaborer et mettre en oeuvre une stratégie pancanadienne d'alphabétisation qui soit cohérente, qui reconnaît le caractère unique et commun des besoins régionaux.ⁱⁱⁱ Toute stratégie nationale doit engager clairement le gouvernement fédéral à offrir de façon continue un leadership et des ressources pertinentes pour la mise en oeuvre.
3. Rebâtir les partenariats brisés avec les provinces et les territoires, composante essentielle pour renforcer la capacité et assurer la cohérence dans une stratégie vraiment pancanadienne, en :
 - a. ramenant et en augmentant le financement au Programme d'apprentissage, d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles pour les adultes, y compris (mais sans s'y limiter) le volet de financement fédéral-provincial/territorial, d'une manière qui soit conforme aux recommandations contenues dans le présent mémoire.
 - b. renforçant son soutien à l'infrastructure organisationnelle en alphabétisation qui est essentielle à la prestation de formation pour accroître le niveau d'alphabétisation des apprenants du Canada. Une infrastructure solide et efficace est la base requise sur laquelle une stratégie pancanadienne doit reposer et à partir de laquelle les services d'alphabétisation sont offerts.

Notes en fin de texte

ⁱ Longfield, Judy (2003). *Accroître l'alphabétisation des adultes : La nécessité d'une action pancanadienne*. Tiré le 26 janvier 2007 de <http://www.bdaa.ca/biblio/recherche/raisingf/raisingf.pdf>

ⁱⁱ Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées. (2003) *Réponse du gouvernement du Canada au rapport : Accroître l'alphabétisation des adultes : La nécessité d'une action pancanadienne*. Tiré le 26 janvier 2007 de <http://www.bdaa.ca/biblio/recherche/raisgovf/raisgovf.pdf> p.25

ⁱⁱⁱ Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées. (2003) *Réponse du gouvernement du Canada au rapport : Accroître l'alphabétisation des adultes : La nécessité d'une action pancanadienne*. Tiré le 26 janvier 2007 de <http://www.bdaa.ca/biblio/recherche/raisgovf/raisgovf.pdf>